



Concubin parti sans laissé d'adresse

Par **Helena85**, le **07/01/2021** à **04:27**

Bonjour,

Il y a mois 1/2, mon ex concubin a quitté le logement dont nous avons signé tous les deux le bail. Il n'a laissé aucune nouvelle adresse et nos échanges se font par sms et mail depuis. Il est passé deux fois chercher qq affaires.

Je lui ai demandé de signer la lettre de préavis mais depuis son départ, il ne participe plus au paiement du loyer et des charges (électricité, assurance...) or toutes ces charges sont prélevées sur mon compte. Il s'occupait des autres dépenses du foyer.

Il y a aussi qq travaux à prévoir pour remettre la maison en état pour l'état des lieux.

Comment puis-je récupérer la moitié de ce qu'il me doit jusqu'à la fin du préavis ? Que faire s'il ne vient pas récupérer ses affaires (vêtements, meubles et outillage pour sa activité d'artisan) avant la fin du préavis ?

Merci de votre attention.

Par **Tisuisse**, le **07/01/2021** à **07:10**

Et oui, on ne veut plus du mariage, le concubinage est tellement plus simple mais il a ses avantages et aussi ses inconvénients et vous en faites, là, une démonstration.

Avantages : pas de paperasserie interminable, séparation sans tambour ni trompette, c'est quand on veut, pas d'obligation de l'un envers l'autre, etc.

Inconvénient : aucune protection juridique si l'un se fait flouer par abandon de l'autre, en cas de décès de l'un, l'autre n'héritera pas du défunt, au moment de la retraite il n'y aura pas de pension de réversion pour le survivant, etc.

Si le bail est à vos 2 noms, vous devrez continuer à payer le loyer et les charges locatives, peu importe les revenus de celui qui est parti, etc.

Un conseil : conservez toutes les factures et vos preuves de paiement de ces factures que vous aurez acquittées tant pour lui seul que pour vous deux et consultez un avocat pour constituer un dossier aux fins de faire valoir vos droits et réclamer, par voie de justice si nécessaire, le remboursement de la part de Monsieur.

Par **Visiteur**, le **07/01/2021 à 18:48**

Bonjour

Je ne comprends pas le sens du début du post de Tisuisse, vis à vis du problème rencontré .

Par **jos38**, le **07/01/2021 à 19:34**

bonsoir. beaucoup pensent avoir des droits avec un concubinage déclaré à la mairie alors qu'il n'en est rien. j'ai plusieurs exemples dramatiques autour de moi, de femmes qui se retrouvent sans rien après le décès accidentel de leur concubin, dont une mise à la porte par les enfants du défunt

Par **Lag0**, le **08/01/2021 à 07:06**

Bonjour,

Le problème ici ne me semble pas être lié au concubinage et je ne comprends pas le procès qui semble se dessiner. La situation serait la même avec un bail signé par des frères et soeurs, ou de simples colocataires...

Merci de rester sur le sujet et de tenter de répondre à [Helena85](#)...

@[Helena85](#), quels sont vos projets ? Souhaitez-vous conserver le logement ou le quitter ? Si vous comptez partir, il va se poser un gros problème si votre ex ne donne pas congé également. Il faudra absolument que les 2 signataires du bail donnent congé...

Par **Helena85**, le **08/01/2021 à 07:45**

Merci de vos contributions.

J'ai réussi à convaincre mon ex-concubin de signer le préavis du bail. Un bon point !

Le problème reste qu'il ne réponds à aucun message concernant la régulation des frais du logement pendant cette période de préavis.

J'ai pris en compte vos interventions. Je lui ai envoyé un mail ce matin pour le prévenir que sans régularisation dans la semaine de la moitié du loyer et des charges de décembre et janvier, je mettais en place une procédure pour obtenir une injonction de payer.

Je compte lui envoyer demain une lettre recommandée reprenant mon mail mais sans son adresse, ma seule possibilité reste de l'envoyer à son nom à l'adresse de son employeur.

Que faire s'il ne réalise pas les travaux extérieurs nécessaires pour récupérer la caution ?

Que faire de ses affaires, y compris meubles et machines s'il ne les enleve pas ?

Il me laisse sans ressources pour les frais du quotidien et les travaux à venir s'il persiste à ne rien régulariser...